



CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 10 octobre 2019 à 20 heures 00 minutes
Salle du Conseil - Mairie

Présents :

M. ADE Jean Bernard, M. ADRIAN Thierry, M. GAUPP Daniel, M. KELLER Rémy, M. KLEFFER Thomas, Mme KOEGER Josée, M. LAMOTE Mathias, M. LIENARD Eric, M. OEHLVOGEL Francis, M. SANTER Jean-Luc

Procuration(s) :

Mme WENDLING Isabelle donne pouvoir à M. GAUPP Daniel

Absent(s) :

M. SIMON Thierry

Excusé(s) :

M. BACH Bernard, M. DAULL Christophe, Mme OTT Marie Françoise, Mme WENDLING Isabelle

Président de séance : M. GAUPP Daniel

2019-044 : ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU 11 JUILLET 2019

Le Maire propose à l'Assemblée d'adopter le Procès-verbal de la séance du 11 Juillet 2019

LE CONSEIL MUNICIPAL

- CONSIDERANT que chaque conseiller a été destinataire du rapport des séances en question ;
- CONSIDERANT qu'aucune remarque n'est émise à l'encontre de ces rapports,
- APRES délibération

D E C I D E

D'adopter le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 11 Juillet 2019

VOTE : Adoptée à l'unanimité

2019-045 : CONVENTION PORTANT EXPERTISE ET ENTRETIEN DES POINTS D'EAU D'INCENDIE PUBLICS

Le Maire présente la convention DECI (Défense Extérieure Contre l'Incendie) entre la Commune et le SDEA.

Cette convention se porte sur 6 années et sur 2 principes :

- contrôle de bon fonctionnement : 1 contrôle par tranche de deux années des équipements ainsi que la citerne incendie;
- contrôle débit pression : 1 contrôle tous les 3 ans y compris la citerne incendie.

Le Conseil Municipale, décide :

- d'adopter cette convention;
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

2019-046 : ACHAT TERRAIN FORESTIER

Le Maire soumet à l'assemblée le souhait de racheter une parcelle de forêt à Mme BERBACH née ILTIS Jeanne et ses enfants respectifs – 5 Rue Belle-Vue 67350 UHLWILLER.

Cette parcelle est cadastrée Section 23 Parcelle 21 pour un contenance de 20.31 ares.

Le Maire propose 25€/l'are soit un total de 507.75 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de racheter la parcelle 21 Section 23 au prix de 507.75 €
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à cette acquisition.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

2019-047 : LOCATION KRAUTGAERTEN

Le Maire expose,

- Monsieur ANDRETT Pascal domicilié 114 Rue de l'Eglise 67350 UHLWILLER souhaite louer une parcelle de jardin,
- Monsieur Christian FRANCOIS domicilié 8 rue du Verger 67350 UHLWILLER souhaite modifier la location de la parcelle 58 par la parcelle 13 ;
- Monsieur Thierry VICHARD domicilié 3 rue des Vignes 67350 UHLWILLER souhaite louer une parcelle de jardin.

Le Conseil Municipal après délibération, décide :

- **de donner** un avis favorable à la demande de Monsieur **Pascal ANDRETT domicilié 114 rue de l'Eglise** et de lui **attribuer** le jardin n°25 des « Krautgaerten », avec effet immédiat.
- **de donner** un avis favorable à la demande de Monsieur **Christian FRANCOIS domicilié 8 rue du Verger** et de lui **attribuer** le jardin n°13 à la place du 58 des « Krautgaerten », avec effet immédiat.
- **de donner** un avis favorable à la demande de Monsieur **Thierry VICHARD domicilié 3 rue des Vignes** et de lui **attribuer** le jardin n°34 des « Krautgaerten », avec effet immédiat.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

2019-048 : REMPLACEMENT PORTE DE L'EGLISE D'UHLWILLER

Le Maire informe le Conseil Municipal du besoin de remplacer la porte latérale de l'Eglise d'Uhlwiller afin d'être dans les normes vis à vis de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite. Une demande de devis sera faite à plusieurs entreprises et analysé par la Commission Bâtiments.

Le Conseil Municipal autorise :

- la Commission Bâtiments à analyser les différents devis et prendre une éventuelle décision.
- le Maire de signer les documents nécessaires au remplacement de la porte.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

2019-CD4 : COMMUNICATION ET DIVERS

Le Maire informe le Conseil Municipal :

- la demande de subvention de l'école pour les frais de déplacement pour une sortie culturelle ainsi que pour 10 séances de natation à Hochfelden;
- Réfection de la salle socioculturelle (peinture, stores,...), la commission bâtiment sera réunie à ce sujet;
- Discussion vente maison Criquei.

Fait à UHLWILLER
Le Maire,